

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT L'ABBAYE

L'an **deux mil vingt et un, le dix sept décembre**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BENEVENT L'ABBAYE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Olivier RICHARD, M. Jean FAYETTE, M. Aurélien LEGRAND, M. Christophe LAVILLE, M. Emmanuel DIGNAC, Mme Sylvie ROUSSY, M. Jacky ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT, Mme Stéphanie LIONDOR.

Étaient absents excusés : M. Bertrand LABAR, M. Claude VIEILLERIBIERE, Mme Angélique PRUVOST, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents non excusés :

Procurations :

Secrétaire : M. Aurélien LEGRAND.

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-101 : Achat de véhicule**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération n°MA-DEL-2021-084 en date du 07/07/2021 par laquelle la commune s'engageait à participer au groupement d'achat de véhicules électriques porté par le SDEC dans la perspective de faire l'acquisition d'un véhicule utilitaire ultra compact.

Le SDEC a retenu la proposition de l'entreprise BL PRO - 87 230 CHALUS pour des véhicules de marque GOUPIL.

Une délégation du Conseil Municipal a rencontré les commerciaux de l'entreprise afin de mieux définir l'offre par rapport aux besoins.

Celle-ci est explicitée dans le devis joint.

L'offre de la société BL PRO s'élève à un montant de 26 532 € HT, soit 31 838.40 € TTC, duquel il faut déduire le bonus "écologique" de l'Etat de 5 000 € sur le TTC ; le coût définitif est donc de 26 838,40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de faire l'acquisition d'un véhicule électrique ultra-compact
- retient la proposition de l'entreprise BL PRO - 780 route de Périgueux - 87 230 CHALUS pour un véhicule GOUPIL, type G4 et ses options, tel que défini dans le devis joint et consécutivement à la mise en concurrence réalisée par le SDEC dans le cadre d'un groupement d'achat.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

11 VOTANTS

11 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-102 : Aménagement place de l'église**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° MA-DEL-2021-086 en date du 06/08/2021 par laquelle il retient la proposition du cabinet " Regards Croisés" 52 rue Venassier - 87 100 Limoges pour une étude préliminaire d'aménagement de la place de l'église et de la place de Villers.

Monsieur Lefaure présente les propositions définitives réalisées suite aux précédentes remarques formulées par le conseil municipal.

Le coût total de l'aménagement s'élève à un montant HT de 440 392.28 € .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte le projet tel que proposé par le cabinet " Regards Croisés", Paysagiste - concepteur
- confie la maîtrise d'oeuvre de l'opération au cabinet " Regards Croisés"
- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR, au taux de 50 % ( Projet inscrit dans le C2RTE de la Communauté de Communes Bénévent- Grand-Bourg), soit 220 196.12 €
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-103 : Aménagement Avenue de la Marche**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° MA-DEL-2021-053 du 15/04/2021 par laquelle il avait retenu la proposition d'EVOLIS 23 pour la création de trottoirs et d'amélioration de la voirie avenue de la Marche pour un montant de TTC de 13 214.83 €.

Il s'avère que la proposition d'EVOLIS 23 n'était pas conforme au règlement département de voirie, s'agissant de travaux en bordure du CD 912 A1.

Il est donc nécessaire de réaliser des travaux complémentaires pour la récupération des eaux pluviales, qui entraînent des mises à la côte de plusieurs ouvrages. Ces travaux s'élèvent à un montant de 5 598.16 € TTC ( 4 668.13 € HT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- confirme son accord sur le devis DP-210309-01268-Ci d'Evolis 23 en date du 28/10/2021
- accepte le devis complémentaire DP-211028-1849P d'Evolis 23 en date du 28/10/2021
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-104 : Achat de panneaux de signalisation**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire l'acquisition de plusieurs panneaux de signalisation suite à des dégradations ( stop rue Auguste Faure - Miroir " le Cèdre") ou pour des besoins nouveaux ( miroir rue Auguste Faure - mise en priorité la Croix des Granges).

Deux devis ont été établis :

- SEMIO - 26 002 Valence : 1 739.30 € HT, soit 2 087.16 € TTC
- SIGNATURE - 86 130 Saint Georges Les Baillargeaux : 801.69 € HT, soit 962.03 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- retient la proposition de l'entreprise SIGNATURE
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-105 : Demande de subventions**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été saisi de 2 nouvelles demandes de subvention, émanant de l'Association Sportive et Culturelle des écoles ( ASCE) pour lequel la commune a perçu une subvention de l'Etat de 400 € dans le cadre d'un projet pédagogique, et de l'Association bénéventine d'entretien physique ( ABEP) pour l'acquisition de matériels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accorde les subventions suivantes :

- ASCE : 400 €
- ABEP : 350 €

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-106 : Location salle polyvalente - Tarifs**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les difficultés qu' à la mairie pour faire appliquer les différents tarifs de location de la salle polyvalente et du hall de l'Espace Jean Pierre Fanaud ( tarif différenciés pour habitants de la commune et hors communes, tarifs été - hiver - journée - week-end).

Il serait souhaitable de proposer un tarif unique qui mettrait un terme à tous les "arrangements" désagréables et qui sont source d'inéquité, et ne souffrirait de plus aucune contestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- fixe le tarif de location de la salle polyvalente à 250 € pour un week-end, à 100 € la journée hors week-end et jours fériés
- décide de ne plus faire de location du hall seul
- accorde l'utilisation gratuite à toute association dont le siège social est dans la commune ( dans le respect d'un planning établi par la mairie) pour un maximum de 3 évènements dans l'année
- accorde une utilisation gratuite à toute association extérieure ayant un rayonnement au moins départemental et présentant un intérêt pour les habitants de la commune.

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-107 : Restauration scolaire - Tarif**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Conseil départemental lui a notifié le prix de vente des repas du restaurant scolaire du collège Jean Monnet, arrêté à 2.81 € lors de sa séance du 17 septembre 2021 et validés par le conseil d'administration du collège.

Le conseil municipal :

- prend acte de ces décisions
- décide d'établir le calcul des forfaits facturés aux familles sur la base du tarif arrêté à 2,81 €
- décide de déduire de la facturation les journées d'absence liée à la crise sanitaire qui ne seraient pas justifiées par un certificat médical ( cas contact...)

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-108 : Numérotation des rues et des villages**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que, dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune, toutes les habitations du bourg et des villages doivent être numérotées.

Les parcelles cadastrales concernées sont détaillées sur le document annexé.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la numérotation ainsi détaillée.

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-109 : Lignes directrices de gestion**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse lui a communiqué l'avis défavorable du Comité Technique, émis lors de sa séance du 23 septembre 2022 sur la proposition des lignes directrices de gestion arrêtées lors de la séance du 10 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de ne pas suivre les avis du comité technique et maintient les propositions soumises initialement.

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-110 : Cimetière de France - Abonnement**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'abonnement au logiciel " Cimetières de France" arrivée à échéance. Il serait ainsi nécessaire de le renouveler.

L'AGEP, Association de Gestion de votre Espace Public, a établi 2 propositions :

- renouvellement et engagement 3 ans : 809.73 € HT soit 971.68 € TTC
- renouvellement et engagement 5 ans : 1 199.60 € HT soit 1 439.52 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de renouveler l'abonnement au logiciel " Cimetières de France" pour une durée de 5 ans
- accepte le devis n° 20211944 de l'AGEP, pour un montant total TTC de 1 439.52 €.

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-111 : Autorisation abattage d'arbres**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les 2 chênes au carrefour de la route de Sauzet en bordure de la propriété " ALLEN" sont en fin de vie et qu'ils menacent la sécurité des usagers de la voie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de faire procéder d'urgence à l'abattage des 2 chênes du carrefour de la route de Sauzet, et à l'élagage des autres arbres à proximité ( bordure de route communale de Sauzet et de la rue de la Chicanelle, bordure du CD 10 et masquant le lampadaire d'éclairage public, afin de garantir la sécurité des usagers

- charge l'entreprise RICHARD de réaliser ces travaux

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-112 : Bail agricole - EARL de Sigoulet**

Le Conseil Municipal de Bénévent-l'Abbaye décide de continuer à louer certains terrains dont elle est propriétaire pour la période du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2022 à l'EARL de Sigoulet.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir le tarif de location, selon la variation de l'indice national des fermages (+1,09%).

Ceci se traduit comme suit :

Le montant exigé pour les parcelles AO 214 et AO 138 à l'EARL de Sigoulet 23210 Bénévent l'Abbaye sera de 561.38 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout contrat prenant en compte cette décision.

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-113 : SIE Ardour : Modification des statuts**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour.

Il en présente les motivations et précise que les délégués du SIE de l'Ardour ont adopté ces modifications à l'unanimité.

Conformément à l'article L 5211.17 du CGCT, cette validation est soumise à l'approbation des communes membres qui disposent, pour se prononcer, d'un délai de trois mois à compter de la notification aux maires concernés. L'absence de délibération du Conseil municipal, à l'issue de ce délai, vaut acceptation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021/24 du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour approuvant les modifications des statuts lors de son Comité Syndical du 20 octobre 2021,

Vu le projet de statuts à intervenir,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les modifications des statuts présentées,
- Adopte les statuts résultant de ces modifications et annexés à la présente délibération,

- Charge Monsieur le maire de notifier la présente délibération au Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour.

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-114 : SIE Ardour : Rapport annuel**

Monsieur le Maire présente le rapport Annuel sur le prix et la qualité de l'eau du Syndicat de l'Ardour.  
Le Conseil Municipal donne acte de sa communication au président du Syndicat de l'Ardour.

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-115 : Evolis : rapport annuel**

Monsieur le maire présente le rapport Annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets présenté par Evolis 23.

Le Conseil Municipal donne acte de sa communication au président d'Evolis 23.

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-116 : Budget chaufferie - Décision modificative**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions budgétaires modificatives telles que annexées à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte ces modifications.

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**INFORMATION : Questions diverses**

---